



Ouagadougou, le 17-5 SEPT 2023

N° 023-2332 /MJDHRI/SG/DRH/SDRH

**Communiqué de Monsieur le Ministre de la Justice et des Droits Humains,
chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux relatif à un appel à
candidature pour la désignation de conseillers civils en enquêtes numériques**

Il est porté à la connaissance de tout le personnel, que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lance un appel à candidatures pour la désignation des conseillers civils en enquêtes numériques (francophones) pour servir dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en qualité de « personnel judiciaire fourni par des gouvernements ». Ce conseiller (e) sera chargé (e) d'appuyer les autorités congolaises compétentes dans la conduite des enquêtes menées sur les activités et données numériques et téléphoniques de victimes ou suspects, relatives à des crimes graves, y compris les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, avec un accent particulier sur les homicides et les crimes de violences sexuelles.

Les personnes sélectionnées seront appelées à servir pendant une période de douze mois à partir de la date de leur déploiement, avec la possibilité d'une extension.

Aussi, elles peuvent être considérés pour servir au sein d'autres opérations de paix des Nations Unies.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Les conditions de candidatures sont :

- n'avoir pas fait l'objet de condamnation, d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour des infractions pénales, y compris des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire ;
- avoir un diplôme universitaire du niveau de l'ingénierie ou équivalent en informatique, en télécommunications ou systèmes téléphoniques embarqués, ainsi qu'une spécialité en transmission militaire ou système d'information et communication ;
- avoir cinq ans d'expérience solide en matière d'enquêtes numériques et téléphoniques liées à la criminalité dans les forces armées, dans un service d'une institution militaire nationale, d'une agence de sécurité ou d'une autre institution pertinente ;

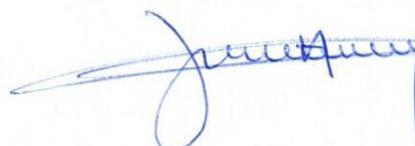
- avoir une connaissance en matière d'investigation numérique à sources ouvertes des données issues de supports numériques et d'analyse des activités cellulaires ;
- avoir une bonne expérience de travail sur terrain dans le domaine d'investigation, de collecte et d'analyse des évidences extraites de dispositifs numériques ;
- avoir une capacité élevée en matière de manipulation des logiciels de traitement de données de recherche en sources ouvertes ;
- avoir une expérience de travail dans un environnement multiculturel en dehors du pays d'origine du candidat ;
- avoir une bonne connaissance de l'outil informatique, notamment Word, Excel Outlook, Powerpoint ;
- une maîtrise orale et écrite du français est indispensable ;
- une maîtrise pratique de l'anglais est souhaitable ;
- remplir la version électronique de la notice personnelle des Nations Unies pour le personnel de la Justice fourni par des gouvernements (notice disponible à la Direction de la Planification et de la Coopération Pénitentiaire (DPCP) sise à la Direction générale de l'Administration pénitentiaire (DGAP)).

Les dossiers de candidatures doivent être déposés à la DGAP **du lundi 18 au vendredi 22 septembre 2023 de 8 heures à 16 heures 00 minute.**

Pièces-jointes :

- *Termes de références des postes à pourvoir ;*
- *Lettre, DPO-2023-02812 du 29 août 2023*

Pour le Ministre et par délégation la Secrétaire Générale


Haoua KAFANDO /GANAME
Chevalier de l'Ordre du Mérite



Titre du poste :	Conseiller Militaire/Civil en Enquêtes Numériques
Eligibilité :	Conseillers militaires (2 postes) & Conseillers civils (1 poste)
Statut :	Expert en Mission (Personnel fourni par le Gouvernement)
Organisation :	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo (MONUSCO)
Lieu d'Affectation :	Dans la zone de la mission selon les besoins opérationnels
Superviseur :	Chef, Section d'Appui à la Justice
Durée :	12 mois (possibilité d'extension)
Date de début estimée :	Dès que possible

Contexte :

Le Conseil de Sécurité à travers sa résolution 1925 (2010), l'alinéa (d) du paragraphe 12, a autorisé la MONUSCO « d'appuyer l'action menée aux niveaux national et international pour que les auteurs de ces violations soient traduits en justice, notamment en mettant en place des cellules d'appui aux poursuites judiciaires pour aider les autorités des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) chargées de la justice militaire à poursuivre les personnes arrêtées par les FARDC ».

Les Cellules d'Appui aux Poursuites (CAP), composées des Conseillers Militaires en Poursuites, Conseillers Civil en Poursuites, Conseillers Policier en Enquête et Conseillers Militaire en Enquête ont pour tâche de fournir des conseils d'expert et des avis techniques ainsi qu'un appui logistique dans le cadre des enquêtes et poursuites menées sur les crimes les plus graves, notamment les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. L'accent est mis sur les crimes de violences sexuelles. D'autres types d'experts peuvent rejoindre les CAP selon le besoin.

Les Cellules d'Appui aux Poursuites (CAP) sont mises en œuvre dans le cadre du Protocole d'Accord entre la MONUSCO et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo du 19 décembre 2011. Les CAP visent à renforcer la capacité des FARDC à enquêter et poursuivre les crimes graves, y compris les crimes de violence sexuelle.

Fonctions et Responsabilités :

Sous l'autorité générale du Chef de la Section d'Appui à la Justice et la supervision directe du Coordonnateur des CAP, le Conseiller Militaire/Civil en Enquêtes Numériques aidera les Inspecteurs et Officiers de Police Judiciaire (IPJ et OPJ) militaires ou de la police congolaise, et éventuellement les autres autorités congolaises compétentes, dans la conduite des enquêtes menées sur les activités et données numériques et téléphoniques de victimes ou suspects relatives à des crimes graves, y compris les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, avec un accent particulier sur les homicides et les crimes de violences sexuelles.

Le/la titulaire du poste aura notamment pour tâches de :

1. Fournir des conseils techniques et partager son expertise avec les IPJs et OPJs sur les méthodes et techniques employées, y compris l'analyse des données extraites de téléphones portables de victimes ou suspects, l'examen et l'exploitation des traces numériques de dispositifs mobiles, la

préparation des éléments de preuve pour le procès y compris les évidences numériques extraites de dispositifs mobiles perquisitionnés, ainsi que les études des activités numériques liés aux crimes.

2. Mener des missions d'investigation numériques sur terrain (enquêtes sur la téléphonie mobile).
3. Contribuer à l'élaboration et à l'application des instructions permanentes, des directives et listes de vérification en matière d'enquête numérique, à la préparation de rapport d'investigation numérique pour les dossiers et d'autres documents à l'intention des procureurs, des IPJs et OPJs en conformité avec les normes internationales et aux bonnes pratiques.
4. Aider les IPJ est OPJs à enregistrer, documenter et classer toutes les affaires traitées avec le soutien des cellules d'appui aux poursuites judiciaires.
5. Appuyer les autorités nationales dans la mise en place d'une cellule d'investigation numériques, ainsi que la formation d'experts dans le domaine.
6. Recherche de preuves sur des supports numériques pour comprendre un comportement, remédier à un incident ou aider à prendre des décisions éclairées.
7. Participer aux initiatives de sensibilisation des donateurs pour mobiliser un appui et un financement supplémentaires pour les cellules d'appui aux poursuites judiciaires.
8. Contribuer à la mise au point d'une stratégie de communication visant à informer la population locale du travail de la justice congolaise, y compris du rôle des cellules d'appui aux poursuites judiciaires.
9. Exécutez d'autres fonctions assignées par le/la Chef de la Section d'Appui à la Justice.

Compétences :

- **Professionalisme** : Aptitude avérée à enquêter sur les activités et données numériques et téléphoniques, connaissance des techniques d'extraction de données, des concepts et des approches pertinentes aux enquêtes criminelles. Avoir l'expérience de recueillir, analyser, protéger et préparer des éléments de preuves liées aux activités et données de téléphones et dispositifs mobiles cellulaires. Avoir l'aptitude avérée de manipuler, analyser et exploiter les données extraites de dispositifs portables liées aux réseaux sociaux. Avoir la maîtrise des techniques d'entrevue et d'interrogation et l'expérience pratique de l'interrogatoire.
- **Planification et Organisation** Définit clairement les buts qui soient compatibles avec les stratégies convenues. Identifie les activités et tâches prioritaires. Aptitude à travailler efficacement sous pression sur des tâches difficiles dans des délais serrés et éventuellement dans des conditions difficiles sur le terrain. Modifie les priorités selon les besoins. Alloue suffisamment de temps et des ressources pour l'accomplissement des tâches. Prévoit les risques et les contingences lors de la planification. Contrôle et ajuste les plans et les actions si nécessaires.
- **Travail d'équipe** - Travaille en collaboration avec les collègues pour atteindre les objectifs de l'organisation, Sollicite la contribution des autres en valorisant leurs idées et expertise. Est prêt à apprendre des autres. Soutient et agit conformément à la décision finale du groupe, même lorsque cette décision ne reflète pas sa propre position. Partage les réussites de l'équipe et assume la responsabilité conjointe des échecs. Bonnes aptitudes interpersonnelles et aptitude à établir la confiance et à établir des relations professionnelles avec des homologues nationaux et des collègues de différentes cultures et des milieux professionnels variés.
- **Communication** -Excellentes compétences en communication (orale, écrite et de présentation) et capacité d'expliquer, de démontrer et d'enseigner des théories, des concepts, des approches et des techniques utiles à la poursuite de crimes graves. Adapte le langage, le ton, le style et la

présentation en fonction de l'audience. Fait preuve d'ouverture dans le partage de l'information et tient les gens informés.

- **Jugement et Prise de Décision** - Jugement raisonnable dans le traitement de questions sensibles et confidentielles.

Qualifications :

Education

Diplôme universitaire du niveau de l'ingénierie (ou équivalent) en informatique, en télécommunications, ou systèmes téléphoniques embarqués, ainsi qu'une spécialité en transmission militaire ou système d'information et communication.

Expérience Professionnelle

Au moins cinq ans d'expérience solide en matière d'enquêtes numériques et téléphonique liées à la criminalité dans les forces armées, dans un service d'une institution militaire nationale, d'une agence de sécurité ou une autre institution pertinente est indispensable. Une connaissance en matière d'investigation numériques à sources ouvertes des données issues de support numériques et d'analyse des activités cellulaires est indispensable. Une bonne expérience de travail sur terrain dans le domaine d'investigation, de collecte et d'analyse des évidences extraites de dispositifs numériques, est indispensable. Une capacité élevée en matière de manipulation des logiciels de traitement de données et de recherche en sources ouvertes est demandée.

Une expérience de travail dans un environnement multiculturel en dehors du pays d'origine du candidat est souhaitable.

Grade (applicable uniquement au personnel militaire):

Grade de Commandant (Major).

Connaissances linguistiques :

La maîtrise orale et écrite du Français est indispensable, la maîtrise pratique de l'Anglais est souhaitable.

Autres qualifications :

Aptitude à remplir les exigences minimales requises pour servir dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment obtenir un permis de conduire des Nations Unies après le déploiement.

Aptitude à rédiger des rapports et monter des présentations formulant clairement les positions des Nations Unies en respectant les standards internationaux.

Bonne connaissance et maîtrise de l'outil informatique, notamment Word, Excel, Outlook, PowerPoint, est indispensable.

REFERENCE: DPO-2023-02812

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États membres auprès des Nations Unies et a l'honneur d'inviter leurs gouvernements à désigner des conseillers civils en enquêtes numériques (francophone) pour servir dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en qualité de « personnel fourni par des gouvernements ».

Le Secrétariat convie les États membres à dûment remplir la notice personnelle de l'ONU prévue à cet effet et à certifier qu'ils remplissent les critères requis définis dans les termes de référence ci-joints. Les personnes sélectionnées seront appelées à servir pendant une période de douze mois à partir de la date de leur déploiement, avec la possibilité d'une extension.

La nomination de candidates femmes est fortement encouragée. Nous nous attendons à ce que les États membres proposent parmi leurs candidatures au moins 30 pour cent d'officiers femmes au service. Conformément à la stratégie globale de 2018 du Département des opérations de paix (DOP) sur la parité entre les sexes, la priorité pour la sélection sera accordée aux femmes ayant les mêmes qualifications. Les propositions de candidatures composées uniquement d'hommes peuvent être refusées.

Le Secrétariat demande aux missions permanentes de transmettre leur dossier de candidature par voie électronique à Mme Thanujah Yogarajah (courriel : thanujah.yogarajah@un.org) et à Mme Julia Jaeckle (courriel : julia.jaeckle@un.org) le 30 octobre 2023 au plus tard. Le Secrétariat acceptera également des candidatures au-delà de la date limite fixée, de manière continue. Les personnels désignés peuvent également être considérés pour servir au sein d'autres opérations de paix des Nations Unies. A cet égard, le Secrétariat serait reconnaissant aux gouvernements soumettant des candidatures d'indiquer s'ils acceptent que le candidat soit pris en compte pour servir au sein d'autres opérations de paix des Nations Unies.

Le Secrétariat souligne qu'il incombe au gouvernement qui présente la ou les candidature(s) de s'assurer qu'aucun(e) candidat(e) n'ait été condamné(e) et ne fasse pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour des infractions pénales, y compris des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire. Si une personne a fait l'objet d'enquêtes ou a été accusée ou poursuivie pour infraction pénale sans qu'il y ait eu condamnation, le gouvernement est prié de fournir des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question. Le gouvernement qui présente la candidature est aussi prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation avec implication d'un candidat ou d'une candidate, du fait d'une action ou omission de sa part, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire.

Le Secrétariat rappelle que les responsabilités dévolues au personnel désigné pour servir dans le cadre d'opérations de paix des Nations Unies revêtent un caractère exclusivement international. Ce personnel doit s'acquitter de ses tâches sous l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et selon ses instructions ou celles de personnes agissant en son nom et est tenu ni de solliciter, ni d'accepter d'instructions, dans l'exercice de ses fonctions,

d'aucun gouvernement ni d'aucune autre autorité en dehors de l'ONU. Pendant la durée de son service auprès de l'Organisation, ce personnel jouira du statut juridique d'"expert(e) en mission" conformément à l'article VI de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946.

Les « Lignes Directrices sur le personnel civil fourni par des gouvernements et affecté aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies », en date du 1 avril 2015, et portant la référence 2015.01, s'appliqueront au personnel judiciaire fourni par des gouvernements. Le Secrétariat rappelle qu'il est de la responsabilité du gouvernement de faire des copies de ces instructions permanentes disponibles au personnel fourni par des gouvernements avant leur déploiement.

Il tient en outre à indiquer que toute personne pour laquelle il aura été déterminé qu'une faute grave a été commise, telle que définie par les instructions permanentes établies à l'intention du personnel du secteur pénitentiaire fourni par des gouvernements et affecté aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies, dans l'exercice de ses fonctions sera rapatriée et toutes les dépenses afférentes à son rapatriement seront à la charge de l'État membre concerné.

Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du DOP coordonne toutes les questions relatives à la sélection, au recrutement, au déploiement, à la relève, au transfert et au rapatriement de ce personnel.

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États membres auprès des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.



29 Août 2023